

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1876.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1875 s'élèvent à la somme	
de	fr. 18,220,288 64
Les crédits proposés pour 1876 montent à	18,206,727 54
Le Budget de 1876 présente donc une diminution de . fr.	<u>15,561 10</u>

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le litt. b de l'article 2 a été augmenté d'une somme de 2,000 francs, parce que le crédit affecté aux frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale est insuffisant pour satisfaire à tous les besoins. Il a donc été porté de 2,000 à 4,000 francs, chiffre auquel il était fixé avant 1870, et qui ne laissait pas d'excédant.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

L'allocation de l'article 8 a été portée de 7,500 à 9,000 francs, pour les motifs ci-après :

Lorsque, en 1871, le Gouvernement a cru pouvoir demander à la Législature de réduire de 1,500 francs, le montant du crédit destiné à la commission centrale de statistique, celle-ci ne se composait plus que de sept

NOTE PRÉLIMINAIRE.

membres. Aujourd'hui, complètement réorganisée, la commission centrale comprend dix-sept membres et ses réunions sont assez fréquentes.

Le rétablissement de l'ancien crédit se justifie donc à tous égards.

CHAPITRES IV ET V.**FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES ET DANS LES ARRONDISSEMENTS.**

Pas de changement.

Les modifications à introduire au Budget de 1876, en ce qui concerne les augmentations réglementaires à accorder aux employés des gouvernements provinciaux, n'ont pas encore pu être déterminées exactement. Elles seront présentées à la Chambre des Représentants par voie d'amendements.

Le Gouvernement se borne, pour le moment, à inscrire au Budget la somme de 65,000 francs, votée au Budget de 1875, pour l'amélioration de la position des employés des gouvernements provinciaux, et il réserve d'indiquer la répartition qui devra être faite entre les différents articles du chapitre IV, après que les dispositions réglementaires auront été modifiées.

CHAPITRES VI ET VII.**MILICE ET GARDE CIVIQUE.**

Pas de changement.

CHAPITRE VIII.**FÊTES NATIONALES.**

Aucun changement n'a été introduit.

CHAPITRES IX ET X.**DÉCORATIONS CIVIQUES. — LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pas de changement.

CHAPITRE XI.**AGRICULTURE.**

La somme de 26,000 francs destinée en 1875 à couvrir les frais de l'Exposition agricole de Namur, disparaît du Budget de 1876.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 55 est augmenté d'une somme de 6,200 francs, destinée :

1° Au paiement du traitement d'un professeur d'économie rurale et forestière à l'Institut agricole de l'État fr.	3,500 »
2° A accorder une indemnité à la personne chargée de donner un cours de microscopie audit Institut	1,200 »
3° A l'augmentation de traitement à laquelle auront droit en 1876 deux professeurs et un répétiteur du même établissement, en vertu du règlement organique	1,500 »

Une augmentation de 5,400 francs est demandée à l'article 56, comme charge extraordinaire. Cette somme est destinée à pourvoir aux frais de construction d'un troisième auditoire à l'École d'horticulture de l'État, à Gand.

Le crédit qui figure à l'article 58, pour les mesures relatives aux défrichements et à l'exécution de la loi du 25 mars 1847, a été réduit de 27,000 à 20,000 francs, somme suffisante pour pourvoir aux besoins ordinaires du service.

L'article 59 est augmenté d'une somme de 2,750 francs, nécessaire pour pouvoir accorder à deux professeurs et à trois répétiteurs de l'École de médecine vétérinaire de l'État l'augmentation de traitement à laquelle ils ont droit.

L'article 62 est diminué d'une somme de 1,150 francs, provenant de la mise à la pension de palefreniers en disponibilité du haras de l'État.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Aucun changement n'a été introduit.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

L'article 71 a été augmenté d'une somme de 1,800 francs, nécessaire pour rétribuer un vérificateur adjoint à Anvers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 50,000 francs destiné à l'achat de nouveaux étalons disparaît du Budget de 1876.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le crédit de 8,000 francs, inscrit à l'article 77 du Budget de 1875, pour le matériel des Universités de l'État, pour couvrir les frais de différentes acquisitions extraordinaires de matériel, disparaît du Budget de 1876.

Une augmentation de 1,000 francs est demandée au crédit ordinaire, pour l'achat de matières nécessaires à la conservation des cadavres destinés aux études pratiques d'anatomie et de médecine opératoire.

Une autre augmentation de 15,000 francs est demandée pour le matériel des Universités, à l'effet de pouvoir donner à la plupart des cours de la faculté des sciences, le caractère qu'ils doivent avoir.

En fécondant l'enseignement par des démonstrations pratiques, et en fournissant aux élèves d'élite le moyen de s'initier aux méthodes expérimentales et aux observations scientifiques, l'acquisition des objets nécessaires à ces améliorations donnera lieu à une dépense de trente mille francs; la première moitié de cette somme est portée à l'article 76 du Budget de 1876.

Le crédit relatif aux jurys d'examen pour la collation des grades universitaires est insuffisant; une augmentation est demandée à l'article 77 pour couvrir les besoins présumés, de manière que l'allocation, qui était de 171,100 francs, se trouve portée à 185,100 francs, soit une augmentation de 14,000 francs.

Le crédit de 7,000 francs, porté au Budget de 1875, pour les frais de rédaction et de publication du 8^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur, disparaît du Budget de 1876.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de 4,000 francs a figuré au Budget de 1875, pour faire face aux frais d'un cours normal de gymnastique, ainsi qu'à ceux du jury chargé de la délivrance des diplômes de capacité. Cette somme disparaît du Budget de 1876.

Par contre on y porte un crédit permanent de 2,000 francs, destiné à couvrir la dépense résultant de l'institution du jury appelé à délivrer les diplômes de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit fait l'objet du litt. *b* de l'article 84.

Le crédit destiné à rémunérer les professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique dans les Athénées royaux a été augmenté de 6,500 francs pour compléter leurs traitements, dont un quart seulement figurait au Budget de 1875.

Une augmentation de 12,702 francs a de même été portée à l'article 86 en faveur des professeurs de gymnastique attachés aux Écoles moyennes de l'État.

Le crédit de 6,405 francs, destiné à payer les frais de route et de séjour, alloués aux professeurs et maîtres de gymnastique des Athénées royaux et des Écoles moyennes de l'État, pour leur permettre de se rendre à un cours normal spécial, disparaît du Budget de 1876.

Une somme de 8,504 francs a été ajoutée à l'article 88, litt. *b*, pour compléter les traitements des professeurs de gymnastique des établissements provinciaux et communaux d'instruction moyenne, dont un quart seulement avait été porté au Budget de 1875.

Le crédit de l'article 91, destiné à payer les traitements de disponibilité des professeurs de l'enseignement moyen, a dû être augmenté de 4,000 francs, à cause de l'insuffisance de l'allocation.

Le Gouvernement se borne pour le moment à inscrire au Budget, comme se rattachant à des lettres nouveaux, les sommes que la Législature a votées en 1875, pour l'amélioration de la position du personnel enseignant et administratif des Athénées royaux et des Écoles moyennes de l'État; mais il se réserve de modifier ultérieurement, par voie d'amendement, le libellé des articles et la répartition des différents crédits, d'après la nouvelle organisation qu'il proposera pour les établissements d'enseignement de l'État.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une somme de 20,000 francs est demandée à l'article 98 pour mettre le Gouvernement en mesure d'accorder des subsides à certains établissements qui n'en ont pas obtenu jusqu'à présent, et d'augmenter ceux alloués jusqu'ici à d'autres écoles.

Le crédit porté à l'article 100, litt. *b*, destiné à pourvoir aux besoins matériels des écoles et sections normales de l'État, a été augmenté de 4,500 francs, l'allocation ayant été reconnue insuffisante.

Un premier crédit de 5.000 francs a été ajouté au même article, pour renouveler le mobilier de l'École primaire normale de l'État à Nivelles.

L'accroissement annuel du nombre des élèves dans les écoles et les sections normales de l'État, et la création de nouvelles écoles, a nécessité une augmentation de 4,800 francs au crédit de l'article 100, litt. *d*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un cours temporaire de gymnastique à l'usage de 200 instituteurs et institutrices primaires en fonctions doit être institué en 1876 : pour en couvrir les frais, il y a lieu de porter à l'article 100, litt. *f*, une allocation spéciale de 25,000 francs.

La somme de 7,000 francs destinée à allouer des subsides pour le matériel des cours de gymnastique dans les écoles normales agréées, disparaît du Budget de 1876.

En attendant que l'on connaisse exactement la dépense faite en 1875 et que l'on puisse apprécier d'une manière approximative le montant de la somme nécessaire en 1876, le Gouvernement se borne à inscrire à l'article 101, litt. *b*, au projet de Budget de ladite année, le chiffre représentant les dépenses faites en 1874.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Le crédit de l'article 109 a été augmenté d'une somme de 500 francs, destinée à porter le traitement de l'un des membres du personnel du Musée d'histoire naturelle à son taux normal.

La somme de fr. 16,559 10 c^s, portée à l'article 110, destinée à solder le prix d'acquisition des collections de Rykcholtz et Cantraine, disparaît du Budget de 1876.

Une somme de 400 francs est demandée à l'article 111 pour augmenter, conformément aux prescriptions du règlement, le traitement d'un agent attaché aux Archives générales du royaume.

D'autre part, on propose une allocation nouvelle de 200 francs à l'article 113, pour porter le traitement réglementaire du conservateur du dépôt des archives de l'État, à Hasselt, de 800 à 1,000 francs.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Les deux crédits de 6,000 et de 20,000 francs, destinés l'un à l'acquisition de pianos et l'autre à l'achat d'un nouvel orgue de classe pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, disparaissent du Budget de 1876.

Une somme de 6,000 francs est demandée à l'article 122, litt. *b*, afin de faire participer les élèves des écoles de musique des communes aux encouragements que les bourses d'études assurent aux élèves des établissements de l'État, et de permettre la fondation de trois bourses spéciales pour les classes de chant des conservatoires royaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le reliquat de 9,000 francs transféré du Budget de 1873 à celui de 1875, pour l'acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaît du Budget de 1876.

A l'article 123, une somme de 1,200 francs est demandée pour la nomination d'un surveillant de la nouvelle salle du Musée royal d'antiquités, destinée aux collections données par M. De Meester de Ravestein.

Une somme de 1,500 francs a été portée à l'article 126, pour prix de location de la maison servant de succursale audit Musée.

L'article 131 a été augmenté de 1,500 francs pour couvrir l'excédant de dépenses qu'entraîneront les modifications dans les conditions d'impression de la publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie et les améliorations réclamées pour l'exécution des planches qui accompagnent le texte. Depuis une dizaine d'années l'imprimeur n'avait pas modifié les chiffres convenus; il a réclamé en 1874 une augmentation qui se justifie par l'élévation de la main-d'œuvre et le prix du papier.

Les frais de rédaction se sont aussi accrus, surtout depuis que le bulletin a entrepris la publication de travaux étendus qui intéressent au plus haut degré l'histoire de l'art en Belgique.

Le crédit de 40,000 francs, destiné à couvrir les frais de l'Exposition générale des beaux-arts en 1873, disparaît du Budget de 1876.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

A l'article 134, une somme de 3,000 francs est portée afin de couvrir les frais du concours pour le prix quinquennal des sciences médicales.

CHAPITRE XXI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Pas de changement.

CHAPITRE XXII.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.

Aucun changement n'a été introduit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est à remarquer que le projet de Budget pour l'exercice 1876 ne comprend pas les augmentations des petits traitements qui sont prévues dans le projet de loi soumis en ce moment à la Législature, et dont on ne peut préjuger le vote. Lorsque celui-ci aura eu lieu, les Budgets seront modifiés conformément aux mesures qui auront été prises en exécution de ladite loi.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1875.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	396,444	4,000	400,444
II.	Pensions et secours	59,000	"	59,000
III.	Statistique générale	17,500	"	17,500
IV.	Frais d'administration dans les provinces	1,305,555 52	"	1,305,555 52
V.	— — dans les arrondissements	565,200	"	565,200
VI.	Milice	120,000	"	120,000
VII.	Garde civique	58,520	"	58,520
VIII.	Fêtes nationales	109,000	"	109,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	15,000	"	15,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	222,000	222,000
XI.	Agriculture	857,775	78,500	936,275
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	2,185,550	"	2,185,550
XIII.	Industrie	544,850	"	544,850
XIV.	Poids et mesures	87,500	50,000	117,500
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,158,090	15,000	1,173,090
XVI.	— — — moyen	1,798,706	9,525	1,808,231
XVII.	— — — primaire	7,022,016 19	18,370	7,040,386 10
XVIII.	Lettres et sciences	494,470	86,059 10	580,529 10
XIX.	Beaux-arts	1,072,348	122,500	1,194,848
XX.	Service de santé	151,000	"	151,000
XXI.	Traitements de disponibilité	"	29,532	29,532
XXII.	Dépenses imprévues	5,000	"	5,000
	TOTAUX fr.	17,604,802 51	615,486 10	18,220,288 61

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1875,
au Budget de 1876.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1876.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1876 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
508,444 »	4,000 »	402,444 »	2,000 »	»	»	»	2,000 »	»
50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	»	»	»
10,000 »	»	10,000 »	1,500 »	»	»	»	1,500 »	»
1,505,555 52	»	1,505,555 52	»	»	»	»	»	»
565,200 »	»	565,200 »	»	»	»	»	»	»
120,000 »	»	120,000 »	»	»	»	»	»	»
58,520 »	»	58,520 »	»	»	»	»	»	»
100,000 »	»	100,000 »	»	»	»	»	»	»
15,000 »	»	15,000 »	»	»	»	»	»	»
»	222,000 »	222,000 »	»	»	»	»	»	»
866,725 »	40,750 »	910,475 »	8,950 »	»	5,400 »	34,150 »	14,350 »	34,150 »
2,185,550 »	»	2,185,550 »	»	»	»	»	»	»
544,850 »	»	544,850 »	»	»	»	»	»	»
80,100 »	»	80,100 »	1,800 »	»	»	50,000 »	1,800 »	30,000 »
1,188,000 »	»	1,188,000 »	22,000 »	»	»	7,000 »	22,000 »	7,000 »
1,828,009 »	5,120 »	1,851,129 »	53,303 »	»	»	10,405 »	53,303 »	10,405 »
7,072,116 10	56,570 »	7,108,486 10	45,100 »	»	30,000 »	7,000 »	75,100 »	7,000 »
495,270 »	69,700 »	564,970 »	1,100 »	»	»	16,350 10	1,100 »	16,350 10
1,081,048 »	40,000 »	1,150,048 »	8,700 »	»	1,500 »	75,000 »	10,200 »	75,000 »
151,000 »	5,000 »	156,000 »	»	»	5,000 »	»	5,000 »	»
»	20,552 »	20,552 »	»	»	»	»	»	»
5,900 »	»	5,900 »	»	»	»	»	»	»
17,738,255 51	408,472 »	18,206,727 51	124,453 »	»	41,900 »	170,914 10	186,353 »	170,914 10
DIMINUTION. fr.							13,561 10	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

No nous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1876, à la somme de *dix-huit millions deux cent six mille sept cent vingt-sept francs cinquante et un centimes* (fr. 18,206,727 51 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	320,684	"	
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	52,460	"	402,444
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	31,000	"	50,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement.	9,000	"	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	"	19,000
A REPORTER. fr.		476,444	"	480,444

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	476,444 »	4,000 »	480,444 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
11	Traitement des employés et gens de service	62,900 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service	34,800 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service	69,108 53	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service	84,591 66	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
23	Traitement des employés et gens de service	80,775 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	1,505,555 32
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service	72,275 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	25,500 »	»	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service	51,785 54	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service	50,716 66	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	48,200 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service	62,283 33	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	17,000 »	»	
36 ^{bis}	Crédit destiné à améliorer la position des employés des gouvernements provinciaux.	65,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	1,781,977 32	4,000 »	1,785,977 32

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,781,977 52	4,000 -	1,785,977 52
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitements des commissaires d'arrondissement.	192,800 -	"	
38	Émoluments pour frais de bureau	144,700 -	"	
39	Frais de route et de tournées	26,000 -	"	565,200 -
40	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 54 et 62 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale.	1,700 -	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens	90,000 -	"	
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	30,000 -	"	120,000 -
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,000 -	"	
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47	15,000 -	"	38,520 -
45	Personnel du magasin central	5,520 -	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 -	"	
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,000 -	"	100,000 -
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 -	"	15,000 -
	A REPORTER. . . . fr.	2,420,697 52	4,000 -	2,424,697 52

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,420,697 52	4,000 .	2,433,697 52
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs. 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	"	200,000 .	222,000 .
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 .	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 53, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 .	"	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses	60,000 .	"	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces	85,000 .	"	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	156,700 .	"	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	77,400 .	"	916,475 .
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	76,400 .	"	
57	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,000 .	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000 .	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance	80,925 .	"	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	43,700 .	"	
61	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture	52,000 .	"	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	"	4,350 .	
	A REPORTER. fr.	5,301,822 52	270,350 .	3,572,172 52

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,501,822 32	270,350 -	5,572,172 32
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
65	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 -	•	2,185,550 -
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 -	•	
65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	258,500 -	•	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 -	•	344,850 -
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	17,500 -	•	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 -	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 -	•	
70	Matériel et frais divers	19,000 -	•	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	61,100 -	•	
72	Frais de bureau et de tournées	23,000 -	•	
73	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures et location d'un local pour le dépôt du matériel.	5,000 -	•	89,100 -
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 -	•	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	774,080 -	•	
76	Bourses. — Matériel des universités.	205,810 -	•	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys, et matériel	185,100 -	•	1,188,990 -
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 -	•	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 -	•	
	A REPORTER. fr.	7,110,312 32	270,350 -	7,380,662 32

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	7,110,312 32	270,350 "	7,580,662 32
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 "	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 "	"	
85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités, et frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. Jurys pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité	96,928 "	"	
84	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux du 27 janvier et du 5 février 1865, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; — Garde du matériel. — Matériel.	74,000 "	"	
85	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865; mesures pour l'amélioration des langues modernes dans les athénées royaux. Extension des études dans les sections professionnelles. Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique. Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif	687,078 "	"	1,831,129 "
86	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865. Enseignement de la gymnastique. Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif	612,702 "	"	
87	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
88	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement spécial	258,301 "	"	
89	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	
90	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	"	3,120 "	
91	Traitements de disponibilité	16,000 "	"	
92	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	8,958,321 32	276,470 "	9,211,791 32

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,958,521 52	275,470 "	9,211,791 52
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
93	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	58,000 "	"	
94	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	10,000 "	"	
95	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
96	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. — Enseignement de la gymnastique	148,900 "	"	
97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	6,570 "	
98	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	70,000 "	"	
99	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	124,500 "	"	7,108,486 19
100	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28 § 2, de la loi)	491,000 "	50,000 "	
101	Construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	6,006,716 19	"	
102	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, et suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	100,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	16,010,457 51	509,840 "	16,520,277 51

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	16,010,457 51	309,840 *	16,520,277 51
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
105	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerkhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	100,000 -	13,500 *	
104	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	90,500 -	21,200 *	
105	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 *	.	
106	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 -	.	
107	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	50,000 *	.	
108	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	50,000 *	.	
109	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	40,005 *	.	564,970 *
110	— — matériel et acquisitions	15,050 -	20,000 -	
111	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	51,025 *	.	
112	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 -	3,500 *	
113	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	40,900 *	.	
114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.	9,000 *	8,000 *	
115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	3,500 *	
	A REPORTER. . . . fr.	16,505,707 51	379,540 *	16,885,247 51

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	16,505,707 51	379,540 »	16,885,247 51
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
116	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses.	260,000 »	»	
117	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
118	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	61,255 »	»	
110	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.	196,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
120	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	96,940 »	»	
121	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	50,795 »	»	
122	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à			
	A REPORTER. fr.	17,190,695 51	373,540 »	16,885,247 51

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,100,695 51	379,540 "	16,885,247 51
	l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	138,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
125	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,075 "	"	
124	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducale et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	57,085 "	34,000 "	1,150,048 "
125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	14,400 "	"	
126	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,500 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
127	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	30,000 "	"	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
128	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	10,000 "	
129	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	28,700 "	"	
130	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
131	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	17,586,755 51	428,540 "	18,015,295 51

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	17,586,755 51	428,540 "	18,015,295 51
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
132	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	121,000 "	"	
135	Académie royale de médecine.	50,000 "	"	156,000 "
154	Prix quinquennal des sciences médicales	"	5,000 "	
	CHAPITRE XXI.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
135	Traitements temporaires de disponibilité	"	29,532 "	29,532 "
	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 135 à l'article 2 (<i>Personnel</i>).			
	CHAPITRE XXII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
136	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	17,745,035 31	463,072 "	18,208,727 51

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 février 1875.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(156)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1876.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 516,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale a) 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,300 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 24,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secrétaire fr. 4,500 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. Frais de déplacement 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
320,684 »	»	320,684 »	318,684 »	a) 2,000 »	»	<p>a) Le crédit affecté aux frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale était primitivement de 4,000 francs, et il n'offrait point d'excédant. Maintenu à ce chiffre depuis la création du comité, qui remonte à l'année 1858, il a été réduit temporairement en 1870 à 2,000 francs; il est indispensable de rétablir l'ancien chiffre.</p> <p>La réduction a, en effet, eu pour résultat de diminuer le nombre des séances du comité et de restreindre, par conséquent, celui des affaires soumises à son examen. Cette nécessité est regrettable. Composée de magistrats éminents, le comité, en apportant à l'administration le concours de ses lumières, lui rend des services précieux et il importe d'éviter que son utile intervention dans l'examen des questions pour la solution desquelles elle est jugée nécessaire ou utile, ne soit contrariée par l'insuffisance du crédit.</p>
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
398,444 »	4,000 »	402,444 »	400,444 »	2,000 »	»	
AUGMENTATION fr.				2,000 »		
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	<p>Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875</p>
31,000 »	»	31,000 »	31,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
9,000 »	»	9,000 »	7,500 »	b) 1,500 »	»	<p>b) Lorsque, en 1871, le Gouvernement a cru pouvoir demander à la Législature de réduire de 1,500 francs le montant du crédit destiné à la commission centrale de statistique, celle-ci ne se composait plus que de sept membres. Aujourd'hui complètement reorganisée, la commission centrale est composée de 17 membres et ses réunions sont assez fréquentes.</p> <p>Le rétablissement de l'ancien crédit se justifie donc à tous égards.</p>
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	17,500 »	1,500 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,000 »
12	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 19,000 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,000 »
15	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 19,000 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,000 »
18	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 19,000 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,000 »
21	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 19,000 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
62,900 »	»	62,900 »	62,900 »	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
84,800 »	»	84,800 »	84,800 »	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
69,108 33	»	69,108 33	69,108 33	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
84,591 66	»	84,591 66	84,591 66	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
578,199 99	»	578,199 99	578,199 99	»	»	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>	
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	19,000 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>	
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	25,500 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>	
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,500 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>	
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,500 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
578,199 99	»	578,199 99	578,199 99	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
89,775 »	»	89,775 »	89,775 »	»	»	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
72,275 »	»	72,275 »	72,275 »	»	»	
25,500 »	»	25,500 »	25,500 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
51,783 34	»	51,783 34	51,783 34	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
50,716 66	»	50,716 66	50,716 66	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,115,049 99	»	1,115,049 99	1,115,049 99	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
36 ^{bis}	»	Crédit destiné à améliorer la position des employés des gouvernements provinciaux.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 54 et 62 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision.— Vacations des médecins ou chirurgiens.
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,115,049 99	»	1,115,049 99	1,115,049 99	»	»	
48,200 »	»	48,200 »	48,200 »	»	»	
62,285 55	»	62,285 55	62,285 55	»	»	
17,000 »	»	17,000 »	17,000 »	»	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
1,505,555 32	»	1,505,555 32	1,505,555 32	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
192,800 »	»	192,800 »	192,800 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
1,700 »	»	1,700 »	1,700 »	»	»	
565,200 »	»	565,200 »	565,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ^o de théories, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 23,000 »
47	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer : des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o à desservir de nouvelles pensions; 2 ^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée de l'art. 44 à l'art. 47
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
38,520	»	38,520	38,520	»	»	
DIFFÉRENCE fr.						
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
109,000	»	109,000	109,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui sont dans le besoin; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 121,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
60	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 57,700 »
	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
156,700	»	156,700	182,700	»	b) 26,000	b) La somme de 26,000 francs destinée à couvrir en 1875 les frais de l'exposition agricole de Namur, disparaît du Budget de 1876.
77,400	»	77,400	71,200	c) 6,200	»	c) Voir la note explicative annexe n° 2.
71,000	5,400	76,400	71,000	d) 5,400	»	d) Voir la note explicative annexe n° 5
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»	20,000	20,000	27,000	»	e) 7,000	e) Ce crédit peut être réduit à la somme de 20,000 francs, qui est suffisante pour pourvoir aux besoins ordinaires du service.
80,925	»	80,925	78,175	f) 2,750	»	f) L'augmentation proposée est nécessaire pour accorder à deux professeurs et à trois répétiteurs l'augmentation de traitement à laquelle ils ont droit en 1876, en vertu du règlement organique.
43,700	»	43,700	43,700	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
»	4,350	4,350	5,500	»	g) 1,150	g) Diminution provenant de deux extinctions.
866,725	49,750	916,475	936,275	14,350	34,150	
DIMINUTION. . . . fr.				19,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 33,350 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 197,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
258,500	»	258,500	258,500	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,500	»	14,500	14,500	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
544,850	»	544,850	544,850	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
73	»	Matériel et frais de la commission des poids et mesures
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 754,080 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 72,000 »
	b.	Matériel des universités 131,810 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État) par rappel du Budget de 1874. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
61,400	»	61,400	59,500	a) 1,800	»	a) Voir la note explicative annexe n° 4
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
5,000	»	5,000	35,000	»	b) 30,000	b) Le crédit destiné à l'achat de nouveaux étalons disparaît du Budget de 1876
89,400	»	89,400	117,500	1,800	30,000	
DIMINUTION. . . . fr.				23,200		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
774,080	»	774,080	774,080	»	»	
203,810	»	205,810	193,810	c) 8,000	»	c) Le crédit extraordinaire de 8,000 francs inscrit au Budget de 1875 pour différentes acquisitions, disparaît; par contre un nouveau crédit de 1,000 francs est demandé pour acheter des objets et des ingrédients nécessaires aux études pratiques d'anatomie et de médecine opératoire. En outre on réclame une augmentation de 15,000 francs pour le matériel des facultés des sciences. Avec la somme actuellement affectée aux différents services de ces facultés dans les deux Universités de l'État, il est impossible de donner à la plupart des cours le caractère qu'ils doivent avoir; le matériel n'est pas suffisamment approprié aux besoins de la science. Il importe de féconder l'enseignement par des démonstrations pratiques, et de fournir au moins à quelques élèves d'élite, le moyen de s'initier aux méthodes des sciences expérimentales et des sciences d'observation.
185,100	»	185,100	171,100	d) 14,000	»	L'augmentation qui résultera des acquisitions d'objets nécessaires, des expériences, etc., est évaluée à 30,000 francs pour les deux Universités de Gand et de Liège; on porte la première moitié de cette somme au Budget de 1876.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	e) 7,000	d) Les dépenses relatives aux jurys d'examen pour la collation des grades universitaires se sont élevées en 1874 à 172,000 francs environ. L'accroissement moyen annuel de ces dépenses était à peu près de 14,000 francs; on présume qu'une somme de 185,100 francs sera nécessaire pour 1875. Le Gouvernement propose d'inscrire provisoirement ce chiffre au présent Budget, se réservant, lorsque le montant de la dépense en 1875 sera connu, de déterminer la somme à prévoir pour l'exercice suivant.
1,188,990	»	1,188,990	1,173,990	22,000	7,000	e) Ce crédit disparaît du projet de Budget de 1876.
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
83	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maitres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. — Jury pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité. (Pour mémoire.) a)
84	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys institués, en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1830, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861 pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux des 27 janvier et 5 février 1865 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel 72,000 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 2,000 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 50,000 »
85	f.	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	g.	Mesures pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes dans les athénées royaux. — Extension des études dans les sections professionnelles, traitements et indemnités 35,000 »
	h.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement c). 8,400 »
	i.	Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif 163,400 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
96,928	»	96,928	100,928	»	a) 4,000	a) Cette somme a été portée au projet de Budget de 1875 pour les frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, etc. Elle disparaît du Budget de 1876.
74,000	»	74,000	72,000	b) 2,000	»	b) Dès l'année 1876, il sera institué, d'une façon permanente, des examens en vue de délivrer des certificats de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les athénées et les écoles moyennes, ainsi que dans les écoles normales primaires. Le jury ne sera formé que s'il se présente des récipiendaires. Il semble néanmoins indispensable de prévoir au Budget un crédit pour les frais de ce jury.
687,078	»	687,078	680,778	c) 6,300	»	c) La somme portée au Budget de 1875, sous la rubrique du litt. A, ne représente que le quart de celle qui est nécessaire. Ce n'est qu'à partir du 1 ^{er} octobre que les professeurs pouvaient avoir acquis le certificat de capacité et que leur nouveau traitement pouvait prendre cours. Il y a lieu de porter désormais au Budget les fonds nécessaires au paiement des traitements nouveaux pendant l'année entière.
893,006	»	893,006	888,706	8,300	4,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	a.	Écoles moyennes. Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent. 71,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'ar- rêté royal du 31 mars 1863 64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
86	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1837, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
	f.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, se seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement a) 16,936 »
	g.	Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif 182,266 »
	»	Frais de route et de séjour aux professeurs et maitres de gymnastique des athénées royales et des écoles moyennes de l'État, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gym- nastique dans un cours normal spécial. (Pour mémoire.)
87	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré 247,533 »
88	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement c) 10,768 »
89	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.
90	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
91	»	Traitements de disponibilité
92	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
893,006	»	893,006	888,706	8,300	4,000	
612,702	»	612,702	600,000	a) 12,702	»	a; Même observation qu'en ce qui concerne les athénées.
»	»	»	6,405	»	b) 6,405	b; Ce crédit disparaît en 1876.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
258,301	»	258,301	250,000	c) 8,301	»	c) La somme portée au Budget de 1875 ne représente que le quart de la somme nécessaire. Ce n'est qu'à partir du 1 ^{er} octobre que les professeurs des établissements provinciaux ou communaux pour l'enseignement de la gymnastique pouvaient avoir acquis le certificat de capacité et que leur nouveau traitement pouvait prendre cours. Il faut prévoir désormais au Budget le crédit nécessaire pour payer les traitements nouveaux pendant l'année entière. Seulement, comme depuis l'époque où la somme de 2,467 francs a été proposée pour premier quart du crédit indispensable, les éléments qui ont servi à calculer les besoins ont changé, il a fallu élever le chiffre du crédit. La différence pour une année est de 900 francs.
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
16,000	»	16,000	12,000	d) 4,000	»	d) Par suite de l'insuffisance du crédit, le Gouvernement se trouve dans la nécessité de maintenir en activité des professeurs qui, tout en étant incapables de continuer leur enseignement d'une manière convenable, ne peuvent cependant pas être mis à la pension parce qu'ils ne remplissent pas les conditions voulues par la loi. Les études souffrent de cet état de choses. Il paraît indispensable de le faire cesser. L'augmentation demandée permettra d'améliorer la situation.
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
1,828,009	3,120	1,851,129	1,808,231	33,303	10,405	
AUGMENTATION fr.				22,898		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
93	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,500
	b.	Suppléments de traitement 9,500
94	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
95	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
96	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.
97	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
98	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 »
99	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 24,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 15,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite 500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 30,600 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., avant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	a) 54,000	54,000	»	»	a) Voir la note annexée n° 5.
148,900	»	148,900	148,900	»	»	
»	6,370	6,370	6,370	»	»	
70,000	»	70,000	50,000	b) 20,000	»	b) Cette augmentation est proposée pour mettre le Gouvernement en mesure d'accorder des subsides à certains établissements qui n'en ont pas encore obtenus jusqu'à ce jour, et d'augmenter dans une certaine proportion ceux alloués jusqu'ici à des écoles qui, eu égard à leur importance, n'ont reçu qu'une subvention insuffisante. (Voir déclaration du Gouvernement faite à la Chambre des Représentants le 17 février 1875, <i>Annales</i> , page 414.)
124,500	»	124,500	124,500	»	»	
474,400	6,370	480,770	460,770	20,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
474,400 »	6,570	480,770 »	460,770 »	20,000	»	a) Le crédit ordinaire destiné à pourvoir aux besoins matériels des écoles et sections normales de l'État a été fixé, pour 1874 à 30,500 francs; il est probable que la même somme sera nécessaire pour 1875, quoique le crédit proposé n'ait été provisoirement fixé qu'au chiffre de 26,000 francs. Il convient de prévoir au Budget de 1876 une dépense de 30,500 francs.
491,000 »	{ b) 5,000 d) 25,000 }	521,000 »	465,900 »	55,100	»	
»	»	»	7,000 »	»	e) 7,000	b) Un crédit extraordinaire de 5,000 francs a été inscrit au Budget de 1874, pour pourvoir à des frais de mobilier pour l'école normale de l'État à Liège. Une partie du mobilier de l'école normale de Nivelles doit être renouvelée de même; et il y a lieu de réclamer cette année pour cet objet, un premier crédit de 5,000 francs. c) L'accroissement annuel du nombre des élèves dans les écoles et sections normales de l'État, la création de la nouvelle école de l'État à Liège, l'ouverture prochaine de celle de Mons, enfin l'adoption de l'école normale de Bruxelles, auront nécessairement pour effet d'accroître le nombre des bourses annuellement destinées aux normalistes. Le crédit prévu pour cet objet au Budget de 1875 est de 519,200 fr. Le Gouvernement propose de le fixer à 555,000 francs, ce qui suppose une augmentation de 5,800 francs, représentant une trentaine de bourses de 200 francs. Ce chiffre est loin d'être exagéré si l'on considère que l'accroissement de dépense, de 1873 à 1874, a été au total de près de 18,000 francs et de 14,000 francs pour les élèves des écoles et sections normales de l'État. Une somme de 20,000 francs a été également comprise dans ce crédit pour augmenter le chiffre des subventions à accorder aux écoles normales épiscopales, à l'effet d'être réparties en bourses d'études entre les élèves. d. Voir la note annexe n° 6.
6,006,716 19	»	6,006,716 19	6,006,716 19	»	»	e) Ce crédit disparaît en 1876.
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	f) Le montant des dépenses relatives au service ordinaire des écoles primaires communales et adoptées s'est accru : en 1871 de . . . fr. 400,000 — 1872 de 500,000 — 1873 de 400,000 — 1874 de 700,000 L'accroissement en 1875 sera de 500,000 francs au moins, ce qui donne une dépense totale de 5,850,000 francs. En attendant qu'on connaisse exactement la dépense faite en 1875 et qu'on puisse apprécier d'une manière approximative le montant de la somme nécessaire en 1876, le Gouvernement se borne à inscrire au projet de Budget de ladite année le chiffre représentant les dépenses faites en 1874.
7,072,116 19	56,370	7,108,486 19	7,040,386 19	75,100	7,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				68,100		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
<i>a)</i> LETTRES ET SCIENCES.		
103	<i>a</i>	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 33,000 »
	<i>b</i>	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »
	<i>c</i>	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
	<i>d</i>	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. <i>b)</i> 10,000 »
	<i>e</i>	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 53,500 »
	<i>f</i>	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 20,000 »
	<i>g</i>	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	<i>h</i>	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
104	<i>a</i>	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et liquidations extraordinaires, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 50,500 »
	<i>b</i>	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	<i>c</i>	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	<i>d</i>	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	<i>e</i>	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 5,200 »
105	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
106	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
107	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
108	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extr. ordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	b) 13,500	119,500	119,500	»	»	a) Voir la note annexe n° 7. b) Double concours
90,500	21,200	111,700	111,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
50,000	»	c) 50,000	50,000	»	»	c) Un engagement de 5,000 francs grève ce crédit, du chef de l'acquisition d'un missel sur vélin, enrichi de miniatures du commencement du XVI ^m siècle.
352,100	34,700	366,800	366,800	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
332,100 »	34,700 »	366,800 »	366,800 »	»	»	
40,995 »	»	40,995 »	40,495 »	a) 500 »	»	a) Augmentation de traitement réglemen- taire.
15,650 »	20,000 »	35,650 »	52,009 10	»	b) 16,359 10	b) La somme destinée à solder les prix d'acquisition des collections de Ryckholt et Cantraine disparaît en 1876. Le crédit de l'article 110 du Budget de 1876 est grévé d'une somme de 2,000 francs, du chef de l'acquisition des collections de coléop- tères comprenant environ 13,000 exemplaires et réunis par M. Weyers. Une somme de 3,000 francs, formant le complément du prix de cette acquisition, a été solde à raison de 1,000 et de 2,000 francs, sur les crédits votés respectivement en faveur du Musée en 1874 et 1875.
51,925 »	»	51,925 »	51,525 »	c) 400 »	»	c) Augmentation réglementaire pour un agent de cette administration
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	d) Augmentation réglementaire pour le con- servateur du dépôt des archives de l'État à Hasselt.
40,900 »	»	40,900 »	40,700 »	d) 200 »	»	
9,000 »	8,000 »	17,000 »	17,000 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
495,270 »	69,700 »	564,970 »	580,229 10	1,100 »	16,359 10	
DIMINUTION. . . . fr.				15,259 10		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	e) Voir la note annexe n° 7.
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	f) Voir le tableau annex n° 8.
280,000 »	»	280,000 »	280,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
118	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 160,000 »	
119	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	10,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	10,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
120	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
121	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux élèves desdites écoles	100,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	b) 15,000 »
122	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes déçus	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses	6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	5,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
123	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	20,775 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	5,100 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture.	7,200 »
		A REPORTER.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,000	»	280,000	280,000	»	»	
61,255	»	61,255	61,255	»	»	
196,000	»	196,000	196,000	»	»	
96,940	»	96,940	122,940	»	a) 26,000	a) Le crédit voté en 1875, pour acquisition de pianos et d'un orgue, disparaît du Budget de 1876.
50,795	»	50,795	50,795	»	»	
158,000	»	158,000	152,000	b) 6,000	»	b) Ce crédit étant complètement absorbé par les bourses accordées aux élèves des conservatoires royaux de musique de Bruxelles et de Liège, une augmentation de 6,000 francs est demandée afin de faire participer les élèves des autres écoles de musique aux encouragements dont jouissent les premiers; ce crédit permettra en même temps la fondation de trois bourses spéciales pour les classes de chant des conservatoires royaux.
33,075	»	33,075	33,075	»	»	
856,063	»	856,063	876,063	6,000	26,000	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
856,063	»	856,063	876,063	6,000	26,000	
57,085	54,000	91,085	100,085	»	a) 9,000	a) Le reliquat de l'exercice 1875, transféré au Budget de 1875, disparaît en 1876
14,400	»	14,400	13,200	b) 1,200	»	b) Dépense résultant de la nomination d'un surveillant pour la nouvelle salle du Musée ou seront exposées les collections données par M. De Meester de Ravestein
25,500	5,000	30,500	28,800	c) 1,500	»	c) Prix de location de la maison servant de succursale au Musée
d) 30,000	»	30,000	30,000	»	»	d) Voir le tableau annexe n° 9
56,000	10,000	66,000	66,000	»	»	
28,700	»	28,700	28,700	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	e) Cette somme est destinée à couvrir l'excédant de dépenses qui entraîneront les modifications à introduire dans les conditions d'impression de la publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie et les améliorations réclamées pour l'exécution des planches qui accompagnent le texte, depuis une dizaine d'années, l'imprimeur n'avait pas modifié les chiffres convenus, il a réclamé, en 1874, une légère augmentation qui se justifiait par l'élévation de la main d'œuvre et le prix du papier.
7,500	»	7,500	6,000	e) 1,500	»	Les frais de rédaction se sont aussi accrus, surtout depuis que le Bulletin a entrepris la publication de travaux étendus qui intéressent au plus haut degré l'histoire de l'art en Belgique
»	»	»	40,000	»	f) 40,000	f) Disparaît au Budget de 1876
1,081,048	49,000	1,130,048	1,194,848	10,200	75,000	
DIMINUTION fr.				64,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 63,000 »
132	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
133	»	Académie royale de médecine »
154	»	Prix quinquennal des sciences médicales »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
155	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. »
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
156	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget »
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
121,000	»	121,000	121,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
»	5,000	5,000	»	a) 5,000	»	a) Ce credit est destiné à couvrir la dépense du concours qui aura lieu en 1876.
151,000	5,000	156,000	151,000	5,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,000		
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
»	29,532	29,532	29,532	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 135 à l'art. 3 (Personnel).
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	158	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	160	Frais de l'administration dans les provinces
V.	164	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	166	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	168	Agriculture
XII.	170	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	172	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	174	— — — — — moyen
XVII.	178	— — — — — primaire
XVIII.	182	Lettres et sciences
XIX.	184	Beaux-arts
XX.	190	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
398,444 »	4,000 »	402,444 »	400,444 »	2,000 »	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	17,500 »	1,500 »	»	
1,305,533 52	»	1,505,533 52	1,305,533 52	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
58,520 »	»	58,520 »	58,520 »	»	»	
109,000 »	»	109,000 »	109,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
866,725 »	49,750 »	916,475 »	956,275 »	»	19,800 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
544,850 »	»	544,850 »	544,850 »	»	»	
89,100 »	»	89,100 »	117,300 »	»	28,200 »	
1,188,990 »	»	1,188,990 »	1,175,990 »	15,000 »	»	
1,828,009 »	3,120 »	1,831,129 »	1,808,251 »	22,898 »	»	
7,072,116 19	56,370 »	7,108,486 19	7,040,586 19	68,100 »	»	
495,270 »	69,700 »	564,970 »	580,229 10	»	15,259 10	
1,081,048 »	49,000 »	1,130,048 »	1,194,848 »	»	64,800 »	
151,000 »	5,000 »	156,000 »	151,000 »	5,000 »	»	
»	29,552 »	29,552 »	29,552 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
17,758,255 51	468,472 »	18,206,727 51	18,220,288 61	114,498 »	128,059 10	
DIMINUTION. fr.				13,561 10		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Meulewaeter	Édouard	2 sept. 1810.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
2	Dekoninck	Gérard.	6 avril 1808.	Sténographe à la Chambre des Représentants.
3	Chenoy	Anne-Marie-Virginie	23 oct. 1821.	Ancienne portière à l'école moyenne de l'État à Wavre.
4	Moeris	Michel.	13 juin 1801.	Ancien professeur à l'Athénée royal d'Arlon .
5	Alvin	Auguste-Joseph	4 déc. 1809.	Préfet des études à l'Athénée royal de Bruxelles.
6	Thielen	Guillaume.	24 août 1822.	Commis à la Chambre des Représentants . .
7	Lempereur	Jean-Pierre	31 juillet 1842.	En disponibilité en qualité d'instituteur de l'école moyenne de l'État à Couvin.
8	Niederprum	Nicolas	31 déc. 1810.	Directeur de l'école moyenne à Neuschâteau .
9	Poelman	Charles-Amand-Constantin.	20 mars 1815.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
10	Vanderghinst	Augustin-Joseph.	18 avril 1815.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges . .
11	Ridderbeecs	Jean-Louis	8 juin 1831.	Premier commis à l'administration provinciale du Limbourg.
12	Goethals	François	4 mai 1814.	Deuxième commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
13	Demoriamé	Jean-Baptiste-Joseph	5 oct. 1808.	Membre de la députation permanente du Hainaut.
14	Birong	François	4 févr. 1811.	Maître de dessin à l'Athénée royal d'Arlon .
15	Deletré	Charles-Émile	4 mai 1811.	Professeur à l'Athénée royal de Tournai . .
16	Marschal	Jean-Nicolas-Julien.	12 févr. 1809.	Membre de la députation permanente du Limbourg,
17	Collignon	Philibert-Amand-Aimé.	8 mai 1805.	Professeur à l'Athénée royal de Mons . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1874.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
56	8	7,000 "	7,000 "	Étérinité	7 février 1875.	
57	6	5,500 "	5,666 "	Infirmités	12 juin 1875.	
11	5	175 "	87 "	Id.	11 février 1874.	
55	1	5,272 "	1,658 "	Age avancé	Id.	Il jouit, en outre, d'une pension de 255 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
42	1	8,658 "	4,150 "	Id.	Id.	Idem de 850 francs idem.
52	1	1,962 "	968 "	Infirmités	18 février 1874.	
10	"	1,250 "	208 "	Id.	25 février 1874.	
35	"	5,222 "	1,467 "	Age avancé	25 mars 1874.	Idem de 412 francs idem.
28	"	7,816 "	5,000 "	Infirmités	20 avril 1874.	
56	"	5,552 "	1,864 "	Age avancé	21 mai 1874	Idem de 255 francs idem.
22	"	1,950 "	660 "	Infirmités	50 juin 1874.	
58	1	1,185 "	694 "	Age avancé	17 juin 1874	
37	8	5,570 "	1,952 "	Id.	8 juillet 1874.	
19	2	751 "	239 "	Infirmités	15 juillet 1874.	
59	1	5,500 "	1,858 "	Age avancé	11 août 1874.	Il jouit, en outre, d'une pension de 500 francs à charge de la caisse locale de retraite de Tournai.
4	9	5,581 "	1,807 "	Id.	Id.	
54	5	2,995 "	1,551 "	Id.	12 sep. 1874.	Il jouit, en outre, d'une pension de 188 francs à charge de la caisse locale de retraite de Mons

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
18	Pourbaix	Nicolas-François-Joseph . .	22 sept. 1809.	Directeur de l'école moyenne de l'État, à Rœulx.
19	Labeye	François-Lambert	2 janv. 1808.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers
20	Ansiaux	Nicolas-Joseph-Victor	9 mars 1802.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège .
21	Sauveur	Jean-Thomas-Hyacinthe	19 sept. 1800.	Id.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.					
57	1	2,871 »	1,444 »	Age avancé	21 sept. 1874 . .	Il jouit, en outre, d'une pension de 350 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
45	0	4,371 »	2,755 »	Id.	17 nov. 1874 . .	Il jouit, en outre, d'une pension de 181 francs à charge de la caisse locale de retraite de la ville d'Anvers.
56	5	7,000 »	7,000 »	Éméritat	4 décemb. 1874.	
56	5	7,000 »	7,000 »	Id.	Id.	
TOTAL des 21 pensions			52,966 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1874, 264 pensions, montant à fr. 442,754 »
 21 pensions ont été accordées pendant l'année 1874, elles s'élèvent à fr. 52,966 »
 22 pensions se sont éteintes pendant la même année ; elles s'élèvent à 43,050 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 9,956 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1875, il y avait à servir 265 pensions, s'élevant à 452,690 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ART. 55. — *Enseignement agricole. — Personnel.*

L'augmentation de 6,200 francs demandée à l'article 55 a pour but de pourvoir au paiement : 1° du traitement d'un professeur d'économie rurale et forestière (3,500 francs) à l'Institut agricole de l'État; 2° d'une indemnité à la personne chargée de donner un cours de microscopie (1,200 francs); et 3° de l'augmentation de 1,500 francs à laquelle auront droit en 1876 deux professeurs et un répétiteur en vertu du règlement organique.

Depuis l'époque de l'organisation de l'Institut, le directeur a été chargé, outre l'administration générale de l'établissement, de la direction de l'exploitation rurale qui y est annexée, ainsi que du cours d'économie rurale.

Pendant quinze années, ce fonctionnaire est parvenu à suffire seul à cette charge, qui, dans les écoles similaires allemandes, est confiée à trois personnes différentes; mais sa santé n'a pu résister à un aussi lourd fardeau, et malgré toute sa bonne volonté il lui est impossible de continuer à occuper la chaire d'économie rurale, l'une des plus importantes de l'Institut.

Il y a donc nécessité absolue de nommer un nouveau professeur; celui-ci pourra probablement être chargé en même temps de l'enseignement de l'économie forestière, réclamé par beaucoup de personnes.

L'Institut agricole, où l'étude des sciences est poussée à un degré assez élevé, présente cependant une lacune qui semble devoir être comblée. Il s'agit de l'institution d'un cours de microscopie, complément indispensable des cours d'analyses chimiques. Toutes les questions posées aux chimistes ne peuvent, en effet, être résolues par les réactifs et la balance; il en est beaucoup qui doivent être étudiées par la loupe et le microscope; dans ce nombre on peut citer les falsifications du lait, des semences, des farines, la parfaite digestion des aliments, certaines maladies ou avaries provenant de la présence de champignons microscopiques ou d'animaux inférieurs, etc. Le cours d'observations microscopiques dont l'utilité est incontestable n'existe guère encore dans nos établissements d'instruction: en Allemagne ils commencent à être nombreux; on cite surtout celui qui existe dans la section agricole de l'Université de Halle.

Il importe que nos jeunes ingénieurs agricoles apprennent à manier le microscope, que le savant docteur Julius Kühn appelle le meuble du cultivateur. Un cours d'une vingtaine de leçons donné aux élèves de la 3^{me} année suffira. La dépense proposée dans ce but est peu élevée, parce qu'il sera possible de faire confier ce cours nouveau, moyennant une simple indemnité, au savant directeur de la station agronomique établie à Gembloux.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 5.

ART. 56 — *Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole.*

La somme de 3,400 francs demandée à l'article 57, comme charge extraordinaire, est destinée à pourvoir aux frais de construction d'un troisième auditoire à l'École d'horticulture de l'État à Gand.

On sait que, lors du transfert de cette École dans l'emplacement du Jardin Botanique, il a fallu y construire les différents locaux nécessaires à l'enseignement. Un crédit spécial de 16,000 francs fut alloué à cette fin au Budget de l'exercice 1872. A cette époque, on s'était borné à construire seulement deux auditoires, parce que l'on comptait pouvoir utiliser en commun un auditoire affecté aux leçons de botanique de l'Université. Mais l'expérience a démontré que, eu égard au nombre toujours croissant des élèves de l'école et aux besoins de l'enseignement, ce local est insuffisant et impropre à cette destination.

C'est pourquoi il est devenu indispensable de construire un auditoire spécial assez vaste pour y donner tous les cours communs aux trois années d'études ; il serait utilisé, en outre, pour y établir les collections végétales et autres, pour le classement desquelles l'école ne possède aujourd'hui aucun emplacement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.
~~~~~ART. 71. — *Poids et mesures.*

Une augmentation de 4,800 francs est proposée, pour servir à la rémunération d'un vérificateur adjoint qui serait attaché au bureau d'Anvers.

Le crédit serait ainsi de. . . . . fr. 61,400 »

Les transactions commerciales ont pris un tel développement à Anvers que, depuis plusieurs années déjà, le vérificateur du ressort ne peut suffire à la tâche qu'au prix d'un travail qui excède de beaucoup celui de ses collègues et qui donne lieu à des conflits avec le commerce local. La multiplicité et l'emploi continu des instruments soumis au contrôle de ce fonctionnaire ayant donné lieu, en 1874, à des vérifications plus fréquentes encore que les années antérieures, il en est résulté de nombreuses réclamations à cause de l'insuffisance du personnel. Presque tous les assujettis se sont plaints de cet état de choses, et plusieurs organes de la presse locale s'en sont même occupés.

Déjà, en 1873, M. le vérificateur n'était parvenu à remplir consciencieusement son mandat qu'en s'astreignant à un travail forcé; mais à partir de l'exercice suivant, le nombre des instruments à contrôler a été si considérable, qu'il s'est vu obligé de déclarer qu'il sera désormais de toute impossibilité qu'un vérificateur suffise seul aux besoins du service.

---

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

## ANNEXE N° 3.

*Mutations survenues dans le personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale des écoles primaires publiques.*

Un tableau complet du personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale des écoles primaires, avec indication de toutes les mutations survenues dans ce personnel depuis le 31 décembre 1869, a été publié parmi les annexes fournies à l'appui du projet de Budget de l'exercice de 1875 (annexe n° 8).

Il n'y a eu depuis la publication de ce tableau jusqu'à ce jour que trois nouvelles mutations :

1° A la date des 21-30 octobre 1874, M. Banneux, Eugène, curé-doyen à Fosses (Namur), a remplacé dans l'inspection du doyenné de Fosses, M. Moreau, J.-B., démissionnaire.

2° et 3° A la date des 16-31 décembre 1874, M. Claessens, Charles, curé-doyen à Audenarde, a été désigné pour remplacer dans l'inspection des cantons d'Audenarde et de Renaix (Flandre orientale) M. Mortiers, Charles, curé-doyen à Renaix, démissionnaire; et M. Verwilghen, Henri, curé-doyen à Deynze, a remplacé dans l'inspection des cantons de Deynze et de Cruyshautem (même province), M. Claessens, Charles, démissionnaire.

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N<sup>o</sup> 6.

## CHAPITRE XVII.

ART. 100. Litt. f. — *Enseignement primaire.*

L'arrêté royal du 9 juillet 1874 sur l'organisation de la gymnastique scolaire porte, article 2 :

« A une époque qui sera ultérieurement déterminée par Notre Ministre de l'Intérieur, la gymnastique sera comprise parmi les branches sur lesquelles portent les examens d'admission, de passage et de sortie, tant dans les écoles normales primaires d'institutrices que dans celles d'instituteurs primaires. »

L'article 3 stipule qu'il sera organisé transitoirement, dans quelques écoles normales primaires, des cours normaux auxquels assisteront un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices, choisis par les membres du personnel des écoles qui possèdent déjà des installations gymnastiques, et parmi ceux qui révèlent une aptitude spéciale pour l'enseignement des exercices corporels.

C'est en vue de couvrir les frais de cours semblables qui seront organisés pour la première fois en 1876, que le crédit ci-dessus est proposé. A la suite du cours, des examens auront lieu pour la collation de certificats de capacité.

On ne pourrait guère reculer le moment de l'ouverture de ces cours. Ce n'est qu'à la fin de l'année scolaire 1877-1878, au plus tôt, que les écoles normales fourniront les premiers instituteurs diplômés, ayant été initiés régulièrement à l'enseignement de la gymnastique.

Attendre jusque-là pour fournir les écoles primaires d'un premier contingent d'instituteurs capables, serait trop longtemps reculer les bienfaits de la mesure.

D'ailleurs, si l'on ne met à la disposition des instituteurs et institutrices en fonctions, des moyens de s'initier à cette science, ce n'est guère que dans les écoles où entreront de nouveaux normalistes qu'elle pourra s'introduire, et le pays restera pendant de longues années avant que toutes ces écoles aient un enseignement complètement organisé.

Il s'agira donc d'instituer annuellement, pendant un certain nombre d'années, un cours temporaire. La durée en sera d'un mois ; il aura lieu pendant les grandes vacances. On y appellera 200 instituteurs et institutrices qui recevront des frais de séjour et de déplacement.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

Une somme de 25,000 francs sera nécessaire pour couvrir les différentes dépenses qui résulteront de ce cours transitoire. Elle peut se décomposer de la manière suivante :

|                                                                                                                  |        |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---|
| 1° Indemnités aux professeurs chargés des cours . . . . fr.                                                      | 2,000  | » |
| 2° Frais de route et de séjour aux instituteurs et institutrices<br>(30 jours de séjour à fr. 5 × 200) . . . . . | 18,000 | » |
| 3° Frais de déplacement (12 francs en moyenne) . . . . .                                                         | 2,400  | » |
| 4° Frais de jury d'examen, etc. . . . .                                                                          | 2,600  | » |
|                                                                                                                  | <hr/>  |   |
| TOTAL. . . . . fr.                                                                                               | 25,000 | » |
|                                                                                                                  | <hr/>  |   |

ANNEXE N° 7.

## NOTE N° 1.

BEAUX-ARTS, LETTRES ET SCIENCES.

*Observation générale relative aux services des sciences, des lettres et des beaux-arts.*

Ainsi que l'Administration l'a déjà fait remarquer aux Budgets précédents, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits des Budgets de 1875 et de 1876, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature qu'au Budget de 1877, pour le cas où ce Budget serait lui-même grevé du chef de ces acquisitions ou commandes d'un engagement quelconque.

Dans le cas où le Budget de 1877 ne serait pas engagé, ces conventions seront portées au relevé général annuel à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité publique.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de  
(Art. 116, litt. B, et

| DÉSIGNATION DES TRAVAUX.                                                                                                                           | DÉPENSE<br>TOTALE. | PART<br>de<br>LA DÉPENSE<br>incombant<br>A L'ÉTAT (a). | PART<br>des<br>COMMUNES<br>et des<br>fabriques d'église. | Sommes liquidées<br>jusques<br>et y compris<br>L'EXERCICE 1875. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers . . . . .                                                                                                  | 200,000 »          | 125,000 »                                              | 75,000 »                                                 | 100,000 »                                                       |
| — de l'église S'-Pholien, à Liège. . . . .                                                                                                         | 14,000 »           | 9,666 »                                                | 4,554 »                                                  | 8,055 »                                                         |
| — — (dépenses supplémentaires). . . . .                                                                                                            | 9,195 »            | 5,065 »                                                | 6,150 »                                                  | »                                                               |
| — de l'église S'-Anne, à Gand . . . . .                                                                                                            | 110,000 »          | 69,200 »                                               | 40,800 »                                                 | 69,200 »                                                        |
| — des Halles d'Ypres (Grande salle). . . . .                                                                                                       | 120,000 »          | 96,000 »                                               | 24,000 »                                                 | 19,200 »                                                        |
| — de l'école communale d'Ixelles. . . . .                                                                                                          | 24,000 »           | 24,000 »                                               | »                                                        | 25,500 »                                                        |
| — de l'Université de Gand (dépenses supplément.). . . . .                                                                                          | 64,576 »           | 49,168 98                                              | 15,207 02                                                | 8,458 »                                                         |
| — de l'église de Morialmé . . . . .                                                                                                                | 19,000 »           | 9,000 »                                                | 10,000 »                                                 | 6,000 »                                                         |
| — de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église<br>Notre-Dame à Courtrai. (Restauration à imputer<br>sur le crédit voté à cet effet) . . . . . | 25,500 »           | 12,750 »                                               | 12,750 »                                                 | 7,575 »                                                         |
| — de l'hôtel de ville de Courtrai (Salle gothique du<br>rez-de-chaussée) . . . . .                                                                 | 46,000 »           | 56,800 »                                               | 9,200 »                                                  | 18,399 99                                                       |
| A REPORTER. . . . . fr.                                                                                                                            | 652,071 »          | 454,649 98                                             | 197,421 02                                               | 260,187 99                                                      |

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

*l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.*  
art. 129, litt. B.)

| DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET |           |          |          | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------|-----------|----------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de 1874.                          | de 1875.  | de 1876. | à venir. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 12,500 .                          | 12,500 .  | •        | •        | a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1,011 .                           | •         | •        | •        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1,532 50                          | 1,532 50  | •        | •        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| •                                 | •         | •        | •        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| b) 9,600 .                        | 9,600 .   | 9,600 .  | 48,000 . | b) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payable à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs.<br>M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des Forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage, en outre, à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1872.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| •                                 | •         | •        | c) 500 . | c) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| d) 40,710 08<br>et à venir.       | •         | •        | •        | d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. Ils sont effectués comme il suit pour ce qui concerne les travaux de M. Detaye: 1 <sup>o</sup> 2,000 après approbation du carton de chaque composition; 2 <sup>o</sup> 2,400 après exécution sur mur de l'ébauche; 3 <sup>o</sup> 2,458 après achèvement de chaque composition. On ne peut prévoir à l'avance les sommes à payer sur chaque exercice. M. Lagye se trouvant, par suite de motifs de santé, dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluy-senaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1875, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants, le prix des peintures à effectuer par cet artiste, qui comprennent trois grands panneaux représentant: 1 <sup>o</sup> le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2 <sup>o</sup> l'établissement du dogme; 3 <sup>o</sup> la renaissance et la réforme.<br>Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir: 29,792 francs 98 c <sup>t</sup> pour l'État, et la ville pour fr. 15,207 02 c <sup>t</sup> . Les paiements seront effectués au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de fr. 11,495 50 c <sup>t</sup> par composition, savoir: 5,000 francs pour le carton; 5,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,495 50 c <sup>t</sup> .<br>Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de fr. 10,510 52 c <sup>t</sup> sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre. |
| e) 5,000 .                        | •         | •        | •        | e) Contrat du 20 juin 1871. L'artiste, M. Vandenbussche, a déjà reçu 6,000 francs, montant des deux premiers paiements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| f) 1,275 .                        | 1,275 .   | 1,275 .  | 1,550 .  | f) Suivant contrat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 0,153 53                          | •         | •        | •        | g) Contrat du 28 juillet 1872. Part de l'État payable par tiers selon le degré d'avancement des travaux. L'annuité de 1872 est soldée. Les travaux sont exécutés par MM. Guffens et Swertz.<br>L'annuité de 1873, n'ayant pu être soldée à M. Swertz par suite du peu d'avancement de son travail, a été réservée au Budget de 1874.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| g) 12,266 68                      | •         | •        | •        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 88,629 40                         | 24,007 50 | 10,875 . | 50,050 . |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

| DÉSIGNATION DES TRAVAUX.                                                                                | DÉPENSE<br>TOTALE. | PART<br>de<br>LA DÉPENSE<br>incombant<br>A L'ÉTAT (a). | PART<br>des<br>COMMUNES<br>et des<br>fabriques d'église. | Sommes liquidées<br>jusqu'à<br>et y compris<br>L'EXERCICE 1873. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| REPORT. . . . . fr.                                                                                     | 632,071 *          | 434,649 98                                             | 197,421 02                                               | 260,187 99                                                      |
| Église St-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles, décoration<br>du transept . . . . .                      | 50,000 *           | 50,000 *                                               | "                                                        | 13,000 "                                                        |
| Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur). . . . .                                             | 5,000 *            | 2,000 *                                                | 3,000 "                                                  | "                                                               |
| Grande salle du Palais Ducal . . . . .                                                                  | 38,000 *           | 38,000 "                                               | "                                                        | 12,000 "                                                        |
| Chapelle des Comtes de Flandre de l'église Notre-Dame de<br>Courtrai (exécution d'un panneau) . . . . . | 12,000 "           | 12,636 *                                               | 264 "                                                    | "                                                               |
| Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale . . . . .                                                 | 20,000 *           | 20,000 "                                               | "                                                        | "                                                               |
| TOTAUX . . . . . fr.                                                                                    | 757,071 *          | 557,285 98                                             | 200,685 02                                               | 285,187 99                                                      |

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

| DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET |           |           |          | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------|-----------|-----------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de 1874.                          | de 1875.  | de 1876.  | à venir. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 88,020 40                         | 24,907 50 | 10,875 "  | 50,050 " | <p>a, Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>h) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres, suivant les clauses inscrites dans la convention.<br/>Le conseil de fabrique de l'Église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.</p> <p>i) Contrat du 13 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1874, savoir : fr. 666 67 c, n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.</p> <p>j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8<sup>m</sup>16 de largeur sur 6<sup>m</sup>72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.</p> <p>k) Un contrat n'est pas encore intervenu pour régler les conditions de paiement de cet engagement, qui peut n'être soldé en tout ou en partie que sur les Budgets à venir. Les sacrifices que s'imposent les administrations locales intéressées pour d'autres travaux d'ornementation ou de décoration de cet édifice (vitreaux, etc.) justifient le chiffre de la subvention du Département.</p> <p>l) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3<sup>m</sup>30, et représentant les grandes époques de l'art.<br/>Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs, qui seront payés sur divers Budgets, au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante :<br/>1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ;<br/>2° 9,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et<br/>3° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.</p> |
| k) 6,500 "                        | 6,500 "   | 6,500 "   | 17,500 " |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| i) 666 67                         | 666 67    | 666 66    | "        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| j) 15,000 "                       | 13,000 "  | "         | "        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| k) 12,636 "                       | "         | "         | "        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| l) 1,000 "                        | 4,000 "   | 3,000 "   | 10,000 " |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 122,452 16                        | 49,074 17 | 25,041 66 | 75,550 " |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 9.

| DÉSIGNATION.                                                                                                         | DÉPENSE<br>TOTALE. | PART<br>de<br>L'ÉTAT. | PART<br>des<br>établissements<br>ou<br>administrations<br>intéressées. | Sommes liquidées<br>Jusques<br>et y compris<br>L'EXERCICE 1872. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Buste en marbre de Dodoens, destiné à l'Académie de médecine . . . . .                                               | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | 1,000 "                                                         |
| Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine . . . . .                        | 1,900 "            | 1,900 "               | "                                                                      | 950 "                                                           |
| Buste en marbre de Palfyn, destiné à l'Académie de médecine . . . . .                                                | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | 2,000 "                                                         |
| Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation. . . . .                                        | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | "                                                               |
| Console destinée au buste du baron de Gerlache . . . . .                                                             | 425 "              | 425 "                 | "                                                                      | "                                                               |
| Buste en marbre de Defacqz, destiné à la Cour de cassation. . . . .                                                  | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | 1,000 "                                                         |
| Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine . . . . .                                                          | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | "                                                               |
| Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine . . . . .                                                       | 1,400 "            | 1,400 "               | "                                                                      | "                                                               |
| (Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc)                                        |                    |                       |                                                                        |                                                                 |
| Buste de feu M. le vicomte de Nieuport, pour l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts . . . . . | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | "                                                               |
| Buste de feu le colonel Dandelin, pour l'Académie royale de Belgique. . . . .                                        | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | "                                                               |
| Buste de feu Quetelet, pour l'Académie royale de Belgique . . . . .                                                  | 2,000 "            | 2,000 "               | "                                                                      | "                                                               |
| Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godfried de Bouillon . . . . .                              | 28,000 "           | 28,000 "              | "                                                                      | "                                                               |
| TOTAUX. . . . fr.                                                                                                    | 47,725 "           | 47,725 "              | "                                                                      | 4,950 "                                                         |

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir: Vanhelimont, Agneessens, Van Eyck, Tinctoris, Vaude courant de l'année 1875 des décisions pourront être prises au sujet de quelques-uns de ces projets.

## DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1876.

| DEPENSES<br>LIQUIDEES<br>sur 1873 | DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET |          |          | OBSERVATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | 1874                             | 1875     | a venir  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                   |                                  |          |          | NOTE GÉNÉRALE<br>—<br>Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| a) 1,000 »                        | 1,000 »                          | »        | »        | a) Contrat du 25 mai 1872 — La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la 1 <sup>re</sup> après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| b) »                              | 950 »                            | »        | »        | b) Contrat du 12 juillet 1872 Payable par moitié 1 <sup>o</sup> après approbation du modèle, 2 <sup>o</sup> après livraison du buste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| c) 2,000 »                        | »                                | »        | »        | c) Contrat du 22 juin 1872 Part de l'Etat payable comme ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1,000 »                           | d) 1,000 »                       | »        | »        | d) Contrat du 8 juillet 1872 Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation, la seconde après remise du buste M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| e) 425 »                          | »                                | »        | »        | e) Travail confié à M. Aug. Vandenberghe, sculpteur à Bruxelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| f) 1,000 »                        | »                                | »        | »        | f) Contrat du 27 juin 1872 Payable par moitié aux conditions ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| g) 1,000 »                        | 1,000 »                          | »        | »        | g) Contrat du 8 juillet 1875 Payable par moitié aux conditions ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| h) 700 »                          | 700 »                            | »        | »        | h) Contrat du 20 juin 1873 Payable par moitié aux conditions ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| i) »                              | 2,000 »                          | »        | »        | i) Contrat du 15 mars 1874 — Soldé sur l'exercice 1874                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| j) »                              | 2,000 »                          | »        | »        | j) Contrat du 20 juillet 1874 Le buste est exécuté et le prix en a été soldé en 1870                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| k) »                              | 1,000 »                          | 1,000 »  | »        | k) Contrat du 31 mai 1874 — Payable par moitié aux conditions ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| l) »                              | 6,000 »                          | 10,000 » | 12,000 » | l) Contrat du 15 mars 1874 — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles<br>Les bas-reliefs représenteront 1 <sup>o</sup> La prise de Jérusalem, 2 <sup>o</sup> la publication des Assises M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions, 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs, 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les 3 ans à partir de la date du contrat |
| 6,125 »                           | 15,650 »                         | 11,000 » | 12,000 » |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Weyer, buste de feu M. Navez — Des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que dans le

( 210 )